

Ramasser des languettes de canettes de liqueurs, une légende urbaine?

C'est bel et bien une légende urbaine que celle qui affirme qu'en ramassant une certaine quantité de languettes de canettes de liqueurs douces, une personne handicapée obtiendra gratuitement un fauteuil motorisé.

Le Journal de Prévost est entré en communication d'abord avec les directions du marketing de Coca-Cola et de Pepsi-Cola pour l'ensemble du Québec; les deux entreprises affirment avoir déjà entendu parler de cette légende urbaine, mais ni une, ni l'autre n'a de programme en ce sens.

Dans une deuxième temps, le Journal de Prévost a parlé avec la Direction générale de l'Office des personnes handicapées située à Drummondville. Là non plus, personne n'avait jamais entendu parler d'un programme de «ramassage» de languettes.

Dans un troisième temps, le Journal a communiqué avec le Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides Inc. Cet organisme a répondu qu'un tel programme n'existait pas, mais que les personnes handicapées peuvent obtenir gratuitement une voiturette électrique en faisant la demande au centre de réadaptation Le Bouclier.

Ce qui est étrange tient au fait que toutes les personnes interrogées signalaient qu'effectivement elles avaient déjà entendu parler d'une telle légende urbaine, mais sans pouvoir la confirmer.

En conclusion, vous pouvez ramasser deux tonnes de languettes de canettes de liqueurs douces, mais tout ce que vous pourrez en tirer c'est le montant d'argent que vous offrira peut-être un récupérateur de métaux.

SUITE - Le projet de loi de police

- Maintien de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-nord sous sa forme actuelle sauf, si tous les membres décidaient d'y mettre fin. (Prévost, Piedmont et Ste-Anne-des-lacs)
- Si un membre veut être servi par la Sûreté du Québec plutôt que par la Régie de police, il doit obtenir au préalable l'accord des autres membres.
- Un ou les clients de la Régie (Estérel ou St-Hippolyte) peut ou peuvent décider de quitter la Régie de police et d'être servis par la Sûreté du Québec ce qui mettrait automatiquement fin à l'entente actuelle avec la Régie de police.

- La Régie de police doit satisfaire aux exigences de Niveau I, soit : Exercer une surveillance des sentiers hors route en motoneige en hiver ou en VTT durant les autres saisons.
- Patrouiller et surveiller les lacs accueillants des plaisanciers comme, par exemple, Saint-Hippolyte.
- D'autres villes ou municipalités peuvent devenir clientes de la Régie de police à la condition que la Régie maintienne son Niveau I.
- Toutes les villes et municipalités visées par le projet de loi du Ministre Ménard devront exercer leur choix dans les trente (30) jours suivant la publication des coûts d'utilisation de la Sûreté du Québec.



Le conseiller Charles Parisot a assisté récemment à la conférence du ministre Serge Ménard à Berthier à l'invitation du député M. Belhumeur.

Casse-croûte • Bar Laitier • Mini-golf

RESTAURANT Mini-Golf

MINI-GOLF BAR LAITIER

Jean et Pierrette vous remercient

Nouveau au menu

Salades diverses

RESTAURANT MINI-GOLF

3027, boul Labelle à Prévost • 224-7538

PRÊT HYPOTHÉCAIRE



1% POUR 100 JOURS

Contractez un prêt hypothécaire chez Desjardins et profitez d'un taux d'intérêt record de 1% pour les 100 premiers jours! Avec votre prêt, vous pouvez aussi obtenir en prime des BONIDOLLARS Desjardins.

Informez-vous auprès de votre conseiller ou tapez www.desjardins.com ou composez le 1 800 CAISSES.

Taux d'intérêt valide pour un temps limité. Certaines conditions s'appliquent.



Caisse populaire Sainte-Paule

Siège social: 925, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5M6

Centre de service
Prévost

Centre de service
Les Hauteurs

Centre automatisé
Les Promenades Dumont

(450) 432-1510